



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 07/2022 :

Demande de crédit complémentaire de CHF 27'000.- au préavis 10-2018 (Crédit de construction du CSI Le Bix) pour une étude additionnelle

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du mardi 6 septembre 2022 avec M. le Municipal Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Monsieur Ray pour sa disponibilité et ses réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements c'est une demande de crédit complémentaire.

Budget : Le montant total du préavis comporte les frais d'architecte (nouvelle analyse globale des espaces), ainsi que des études du chauffagiste pour la chaudière puisse être dimensionnée pour le futur bâtiment B2.

Modalités de financement : Par la trésorerie

Risques particuliers liés à ce préavis : Aucun risque particulier lié à ce préavis n'a été identifié. Ces frais seront ajoutés au coût total du CSI Le Bix et seront supportés par l' AISGE.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 07/2022 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 07/2022 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 27'000.- TTC pour une étude complémentaire pour le CSI le Bix ;
2. De financer ce dernier par la trésorerie ;
3. De ne pas amortir ce montant, mais l'adjoindre aux coûts du CSI Le Bix qui seront refacturés à terme à l' AISGE

Arzier-Le Muids, le 6 septembre 2022

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER, excusé

Frédéric GUILLOUD

Pascal VOUTAT

Flavio BOSCARDIN

Didier HERMANN

Rapporteur